

Présentation des Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC)

1. LE CONTEXTE DES DAC

2. LES DAC EN ARA

3. ROLE DE L'ARS – ORGANISATION CAMPAGNE BUDGETAIRE

4. TRAVAUX EN COURS

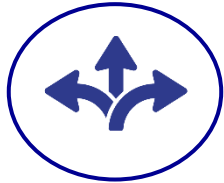
Le contexte national de la mise en place des DAC

- La Stratégie Nationale de Santé « Ma Santé 2022 » traduite dans la loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé fixe comme objectif la nécessité de rendre plus lisible et connu le paysage des dispositifs d'appui sur les territoires pour accompagner les parcours complexes, le maintien à domicile et la perte d'autonomie.
- Les Réseaux de santé et les MAIA ont vocation à fusionner d'ici 2022 afin de former les dispositifs d'appui à la coordination (DAC) des parcours de santé complexes.
- Les DAC contribueront à la coordination des acteurs impliqués dans les parcours de santé ressentis complexes.
Les DAC agiront ainsi à 3 niveaux :
 1. L'appui aux professionnels,
 2. L'accompagnement des personnes
 3. La participation à la coordination territoriale.

LES MISSIONS DES DAC



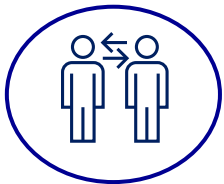
Interlocuteur Unique



Fluidifier les parcours de santé complexes et organiser les prises en charge sur les territoires,



Les DAC viennent en appui aux professionnels de 1^{er} recours, ils ne substituent pas à eux.



Apporter des réponses concrètes aux professionnels comme aux patients qui soient davantage coordonnées entre secteurs, et ce, quels que soient la pathologie du patient, son âge et la complexité de son parcours de santé.



assurer la réponse globale aux demandes d'appui des professionnels : accueil, analyse de la situation de la personne, orientation et mise en relation, accès aux ressources spécialisées, suivi et accompagnement renforcé des situations, planification des prises en charge ;



contribuer avec d'autres acteurs et de façon coordonnée à la réponse aux besoins des personnes et de leurs aidants en matière de repérage des situations à risque, d'information, de conseils, d'orientation, de mise en relation et d'accompagnement ;



participer à la coordination territoriale entre professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux et les structures qui les emploient.

A qui s'adresse les DAC ?

Ils sont au service de tous les professionnels du territoire.

Tout professionnel des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux peut s'adresser au DAC, pour toute difficulté rencontrée concernant le parcours patient.

Si le recours au DAC n'est pas initié par le médecin traitant, ce dernier sera informé de la démarche.

Le contexte ARA de la mise en place des DAC

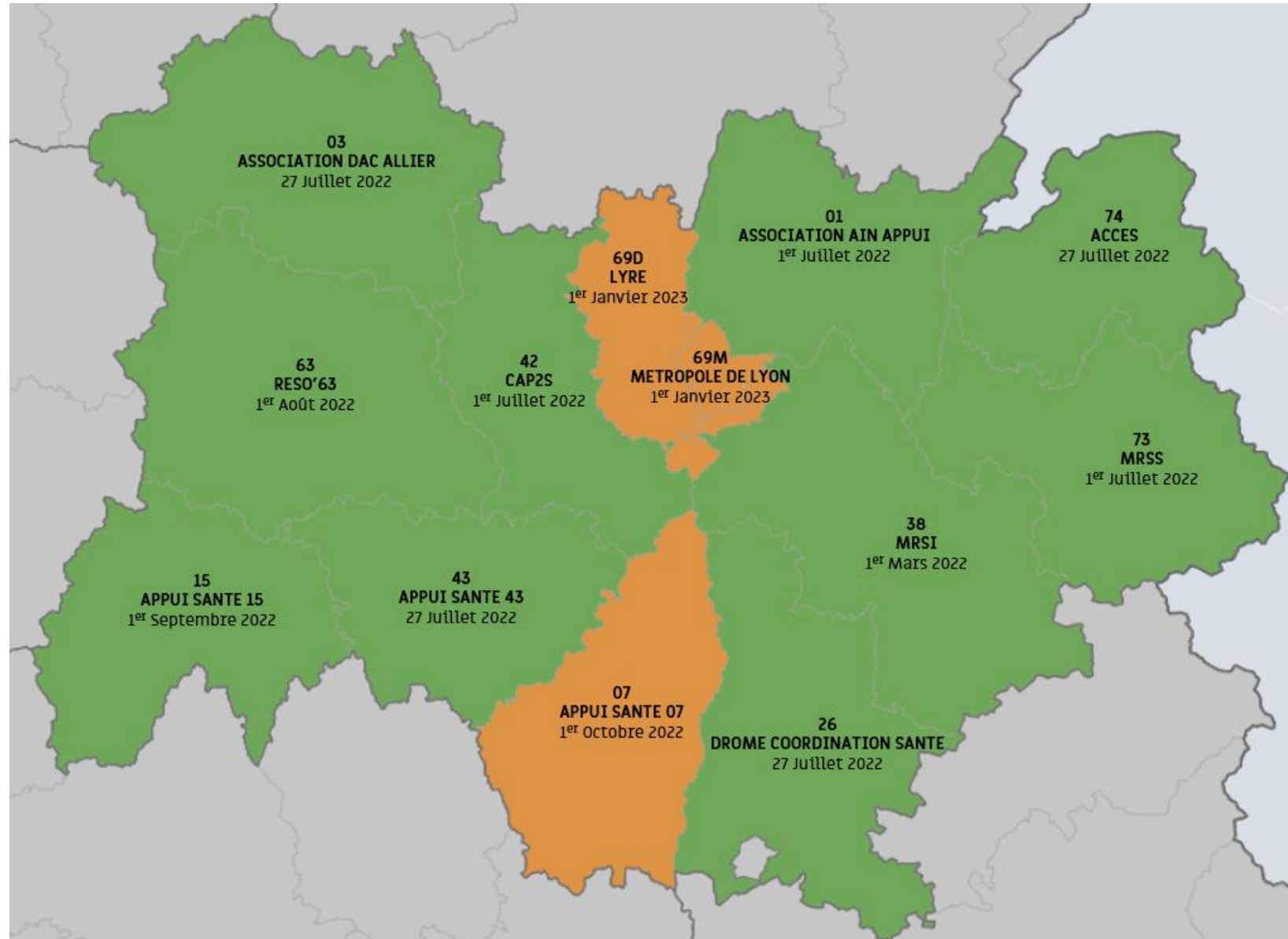
→ Enjeux d'accompagner les acteurs des territoires de la région vers la mise en œuvre des DAC en accord avec le cadre national d'orientation, par la fusion des dispositifs existants : 12 Réseaux de santé polyvalents et 39 MAIA.

→ Les Réseaux de santé et les MAIA ont vocation à fusionner afin de former 13 dispositifs d'appui à la coordination (DAC) des parcours de santé complexes :

Chaque dispositif intervient sur un territoire départementale et 1 DAC pour la métropole de Lyon. **Toutes les communes de la région seront couvertes.**

→ Les DAC doivent assurer une représentation équilibrée des acteurs des secteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires, intégrant notamment des représentants des usagers, du Conseil départemental et des [CPTS](#).

→ **s'appuie sur tous les acteurs ressources de son territoire**



L'ARS pilote le déploiement des DAC en s'appuyant sur les conseils de Consultants



Favoriser les partenariats entre DAC et autres acteurs du territoire



Elle conventionne et finance les DAC



Evaluation de la qualité du service rendu et suivi en continu du dispositif



L'ARS finance **l'outil numérique de coordination** « Mes patients » utilisé par les DAC. Il permet aux professionnels de partager de l'information en continu autour d'un patient complexe, de disposer des informations nécessaires au suivi médico-social et d'être informé en temps réel des passages en hospitalisation





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Déploiement des Services d'accès aux soins (SAS)

- 1. Le contexte de mise en place des SAS**
- 2. Qu'est ce qu'un SAS?**
- 3. Déploiement national et régional**
- 4. Quelques données d'activités**

Contexte de mise en place du SAS

Prévu par le **Ségur de la Santé** et le **Pacte de refondation des urgences**, le service d'accès aux soins (SAS) est un nouveau service d'orientation de la population dans son parcours de soins.

Appel à projet 2020, expérimentations 2021, **généralisation été 2023**

En lien avec les services de secours, le SAS est **fondé sur un partenariat étroit et équilibré entre les médecins de ville et les professionnels de l'urgence hospitalière des SAMU.**

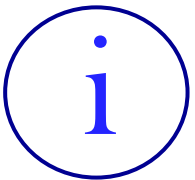
Objectifs



Réponse à la demande de soins de patients du territoire



Désengorger les services d'urgences hospitalières

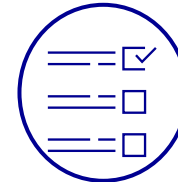


Mieux informer les usagers sur la disponibilité et l'offre de soins de proximité

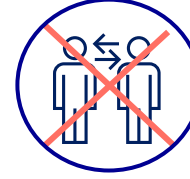


Favoriser le bon usage du système de soins

Principes



Niveau de réponse supplémentaire



Ne se substitue pas au médecin traitant



N'est pas une solution de prise de rendez-vous en ligne



S'articule avec l'organisation de la permanence des soins ambulatoires



Une plateforme téléphonique de régulation médicale



Opérationnelle 24h/24 7j/7



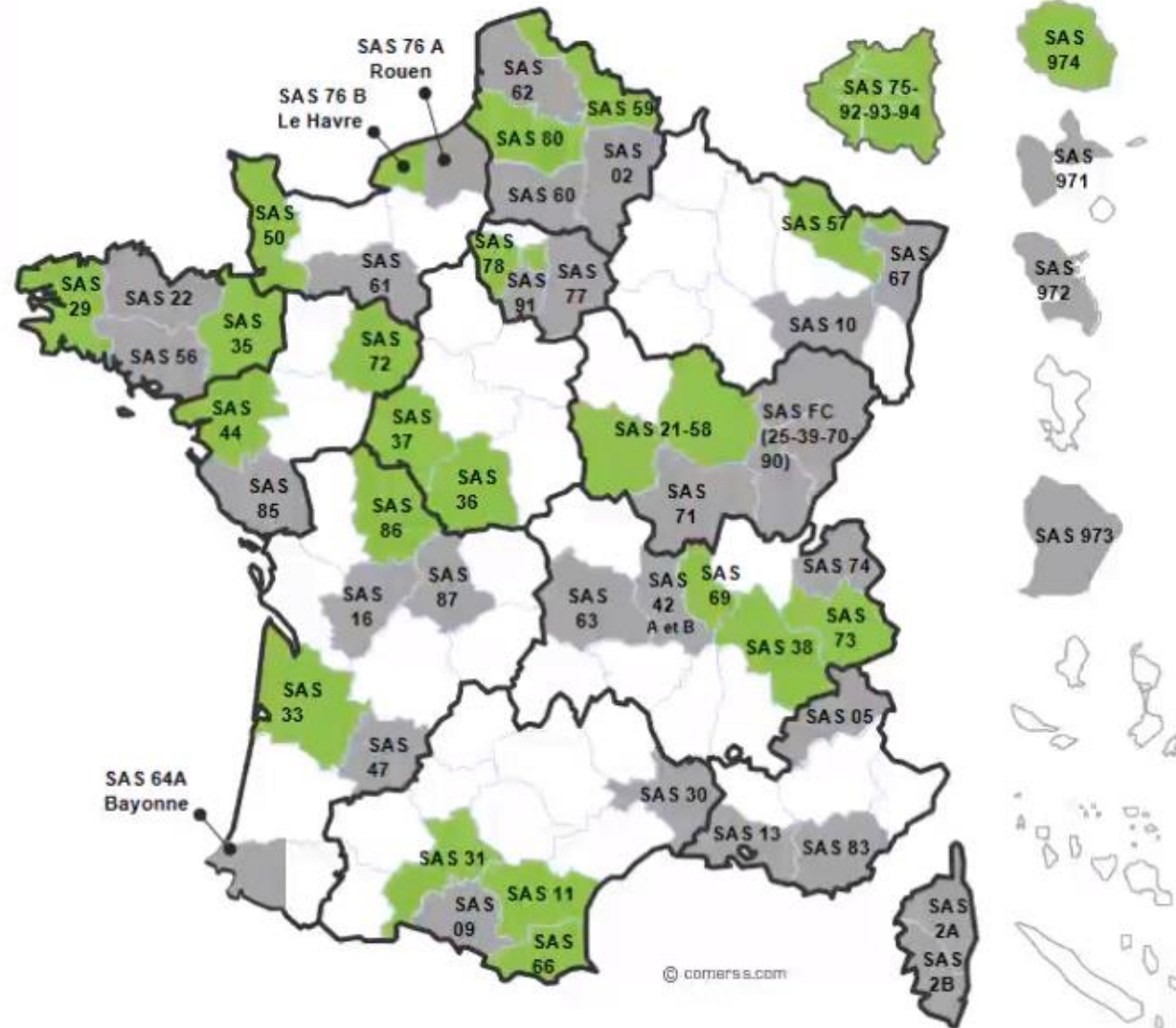
Capable d'apporter une réponse

- pour les soins non programmés
- comme pour la médecine d'urgence

Qu'est ce que le SAS ?

Réponse adaptée, après une première évaluation médicale systématique pouvant être:

- un conseil médical ou paramédical
- une orientation vers un établissement de santé
- une prise de rendez vous avec un médecin généraliste dans les 48h
(via des opérateurs de soins non programmés – OSNP-)
- Une visite à domicile
- ou l'engagement d'effecteurs auprès du patient (SMUR)



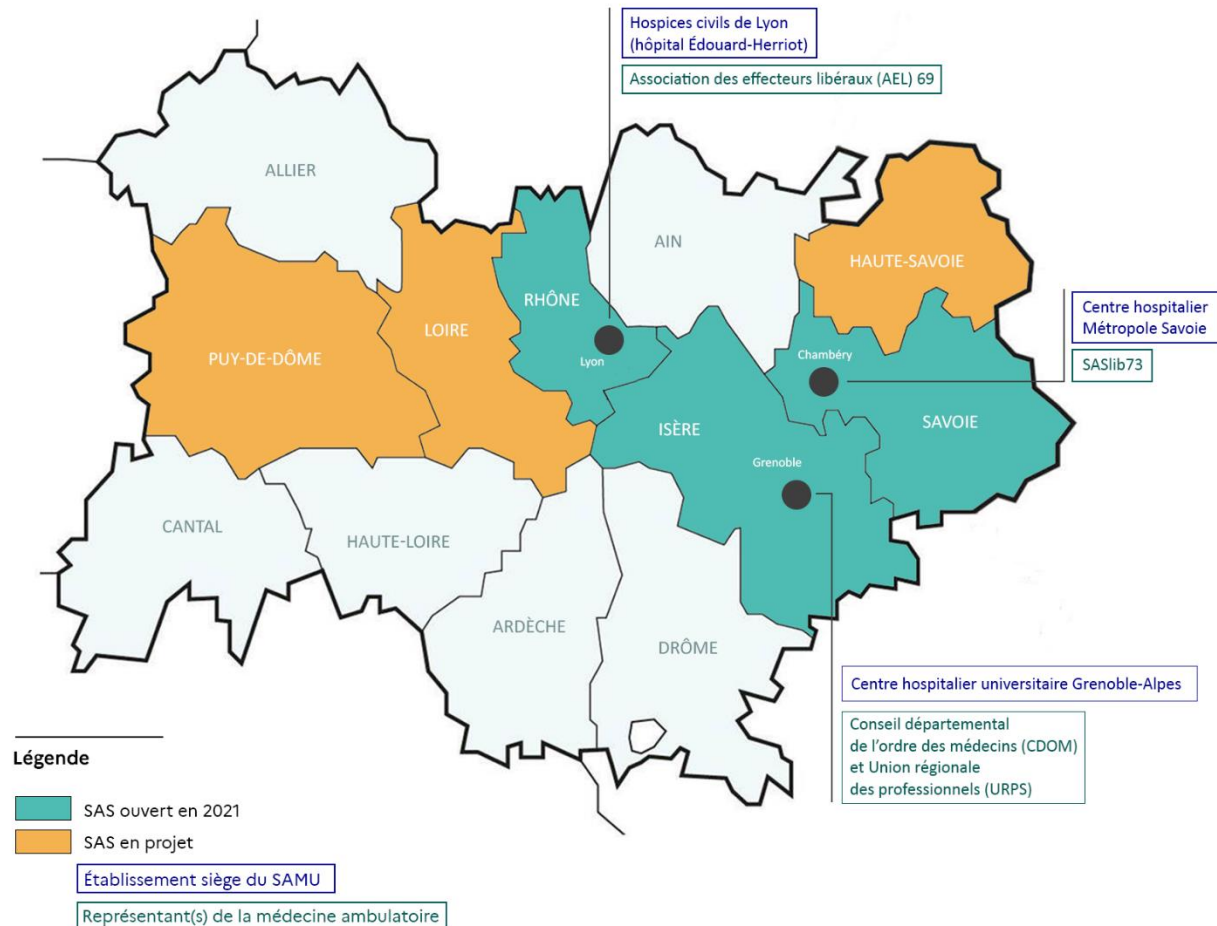
Déploiement national

- ❖ Couverture de 40% de la population
- ❖ 30 projets en cours de Lancement.

Déploiement ARA & contacts

Les Services d'accès aux soins (SAS) en Auvergne-Rhône-Alpes

septembre 2022



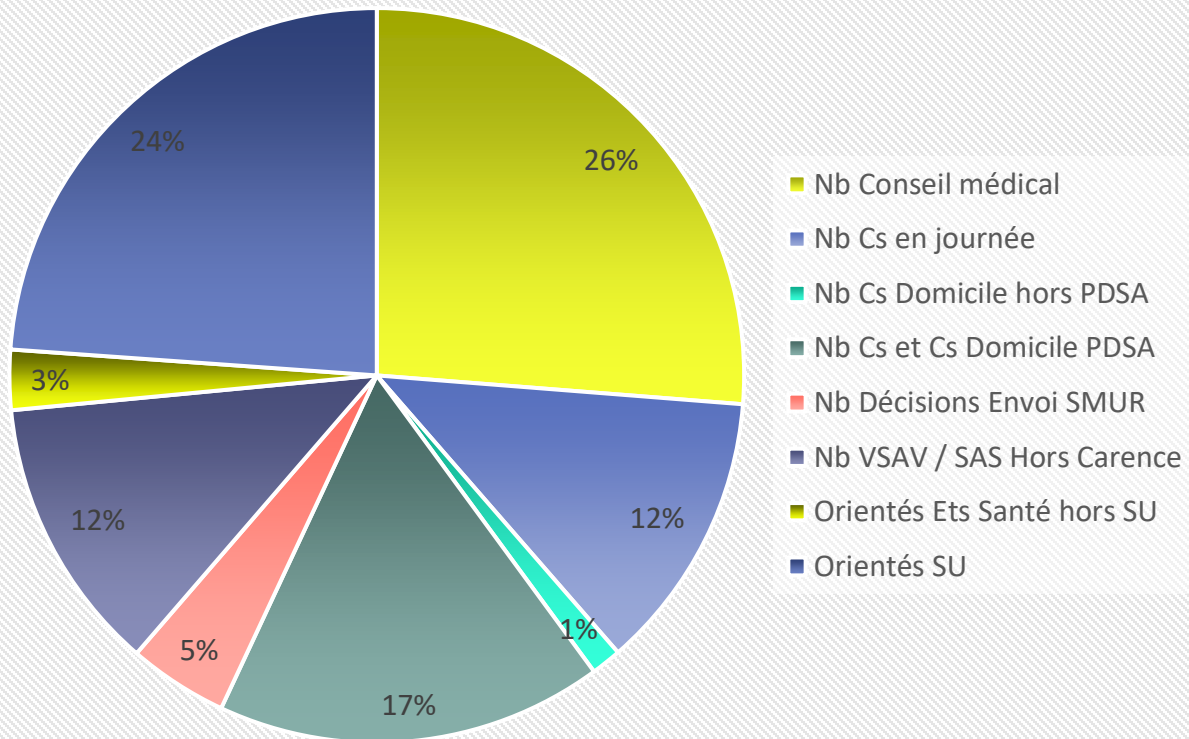
sas38.fipsel@gmail.com

directionael69@gmail.com

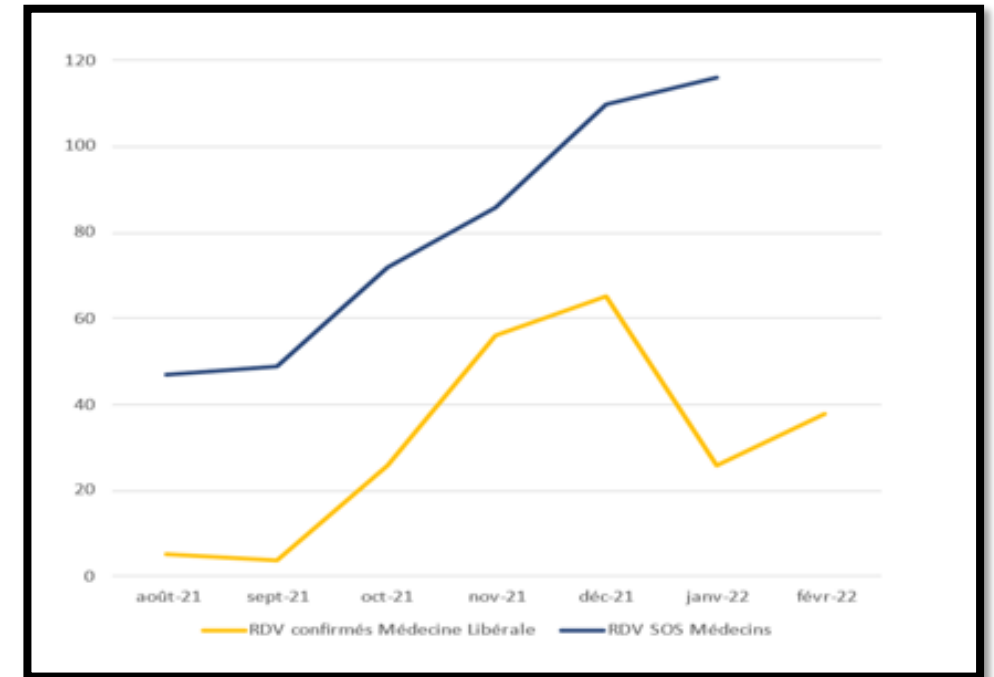
contact@saslib73.fr

Activité des SAS - Exemples

Répartition des actions SAS 69 – Juillet 22



SAS	Nb d'effecteurs
SAS 38	73
SAS 69	84
SAS 73	88



La plateforme digitale SAS : outil central & obligatoire

Les missions de la plateforme numérique nationale

1. Présenter l'offre de soins de soins non programmés

via un annuaire d'offre de soins (agenda partagé) s'appuyant sur l'annuaire Santé.fr

2. Faciliter l'accès aux soins et la prise de RDV

grâce à un agrégateur de disponibilités de créneaux de professionnels de santé via un interfaçage avec les logiciels de prise de RDV des médecins

ou

directement sur la plateforme si le professionnel de santé n'a pas de logiciel